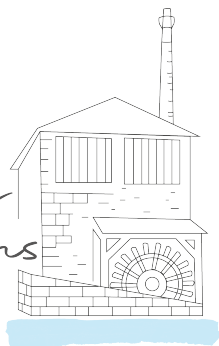


Camping
Des Moulins



CAMPING DES MOULINS
Allée de l'étendoir
24150 Couze Saint Front FRANCE
05.53.61.18.36
camping-des-moulins@wanadoo.fr
www.campingdesmoulins.com

Contrat de réservation

VOTRE SEJOUR :

Dates du séjour :

Date d'arrivée : (Après 12H00)

Date de départ : (Avant 12H00)

Emplacement :

VOTRE IDENTITE :

Nom – Prénom :

Adresse :

Suite adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tel (**obligatoire**) :

Portable :

E-Mail (recommandé) :

Date de naissance (pour taxe de séjour) :

IDENTITES DES ACCOMPAGNANTS :

Toutes les personnes participant au séjour doivent être notifiées. **Aucun rajout ne sera autorisé pendant le séjour.**

Noms	Prénoms	Dates de naissance (JJ/MM/AAAA)

Chien / Chat (supplément à régler sur place) 3 euros / nuit **nombre** :

Suppléments :

Location Frigo (5 € : nuit)

Visiteur adulte à la journée (5 €/jour)

Visiteur enfant à la journée (4 €/jour)

PAIEMENT :

Montant de la location	€
	Incluant € de taxes de séjour.
Frais de réservation	Moyenne saison 10 €, haute saison 15 €
Acompte de 25% du montant total du séjour (paiement à la réservation à envoyer avec le contrat de réservation) :	€

Règlement de l'acompte par :

Chèque à l'ordre de PERIGORD LOISIRS ORGANISATION

Chèque vacances par lettre recommandée

Virement bancaire

Le solde sera à régler à l'arrivée.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location (en pièce jointe), des tarifs et de les accepter ainsi que me conformer au règlement intérieur du camping. Toute réservation ne sera prise en compte et confirmée qu'après réception de ce contrat dûment complété et signé, ainsi que du chèque d'acompte.

Fait à :

Le : / / .

Signature du client :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- 1) Seuls les contrats remplis avec précision sont considérés comme valables car ils fournissent les éléments permettant d'envisager la location.
- 2) MOBIL HOME : Arrivée entre 16 heures et 20 heures, Départ avant 10 heures
EMPLACEMENT : Arrivée midi, Départ midi
- 3) Toute arrivée avant la date et l'heure prévues expose les vacanciers à ne pouvoir occuper l'installation retenue sauf accord préalable avec la direction du camping.
- 4) NOMBRE DE PERSONNES : Cette location doit correspondre au nombre de personnes inscrites sur le contrat. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter d'une redevance journalière.
- 5) **COVID 19 : ANNULATION DE RESERVATION**

Dans le cas où les dates de votre séjour tomberaient en période de confinement total (hors couvre feu) et/ou fermeture des frontières, notre établissement s'engage à rembourser la totalité de votre séjour. Nous rappelons que le solde du séjour n'est demandé qu'à l'arrivée.

- 6) ANNULATION DE RESERVATION HABITUELLE

Plus de 60 jours avant la prise de possession de la location, il vous sera retenu 15% des arrhes versées. Moins de 60 jours avant la prise en possession de la location, les arrhes ne seront pas remboursées. Le montant des frais n'est jamais remboursable.

- 7) LES RESERVATIONS sont conservées durant 24 heures suivant la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, la location cesse d'être retenue et la somme versée reste acquise à PERIGORD LOISIRS
ORGANISATION

- 8) Le montant du séjour est intégralement payable le jour de votre arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé pour quelque cause que ce soit.

- 9) LES PERSONNES SUPPLEMENTAIRES de jour comme de nuit ; ne sont acceptées qu'après l'accord de la direction et dans la limite de la capacité du camping. Elles sont tenues au règlement d'une redevance selon les tarifs en vigueur du camping et sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Elles doivent stationner leur véhicule à l'extérieur du camping.

- 10) LE SEJOUR en location implique le versement d'une caution dès l'arrivée, remboursée au départ ou par courrier sous quatre semaines environ, déduction faites aux dégâts éventuels et des frais de nettoyage de fin de séjour s'il n'a pas été effectué.

- 11) LA LOCATION est nominative et ne pourra en aucun cas être sous louée sans accord exprès avec la direction.

- 12) LES ANIMAUX sont acceptés tenus en laisse. En l'absence de leur maître, ils ne doivent pas être laissés sur place ou en liberté. Ils doivent impérativement sortir du camping pour faire leurs besoins. Compte tenu de la législation en vigueur, les animaux seront tatoués ou devront porter un collier

permettant l'identification du propriétaire. De plus le certificat de vaccination antirabique obligatoire de moins d'un an devra être présenté lors de votre arrivée.

13) Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur affiché à l'entrée du camping et à l'accueil.